



Parcours dans les arbres Branches & LOISIRS



REGLEMENT INTERIEUR DE BRANCHES & LOISIRS



Branches & Loisirs est un Parcours Acrobatique en Hauteur permettant d'évoluer de façon autonome entre et sur les arbres, grâce aux ateliers ludiques répartis en plusieurs parcours au sein de notre parc. Nous avons mis à votre disposition les moyens et le personnel nécessaires pour assurer votre sécurité. Mais celle-ci dépend surtout de votre attitude et du respect des consignes données par le personnel de BRANCHES & LOISIRS.

L'accès à BRANCHES & LOISIRS implique l'acceptation du présent règlement

La prestation proposée comprend :

- Le prêt et la mise en place de l'Équipement de Protection Individuelle (1 baudrier, 1 double longe, 1 simple longe, un mousqueton, un crochet, une poulie).
- Les consignes d'utilisation du matériel, l'explication des techniques de sécurité et d'évolution sur les parcours.
- La mise en application sur parcours d'initiation pour validation par un opérateur.
- La surveillance, les conseils et/ou les aides éventuelles en cours de pratique par du personnel diplômé.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, (vent fort, orage, rafales, neige, ...),

La direction se réserve le droit d'évacuer temporairement ou définitivement les parcours pour votre propre sécurité.

Conditions générales d'accès

- L'accès aux installations est interdit au public en dehors des horaires d'ouverture.
- Avoir souscrit, au préalable, une assurance en responsabilité civile.
- Avoir acquitté un droit d'accès et laissé une pièce de caution pour le matériel.
- Avoir une tenue adaptée à la pratique de l'activité (chaussures fermées, cheveux attachés, pas d'écharpe, de bijoux ou de sac...).
- Interdit aux personnes présentant des contre-indications médicales, aux femmes enceintes, et aux personnes sous l'emprise de substances susceptibles de modifier leur comportement (médicaments, alcool, substances illicites).
- **Les mineurs (-18ans) doivent être accompagnés** d'un adulte responsable lors de l'inscription qui doit rester présent **pendant la durée de l'activité**.
- Les enfants de moins de **6 ans** doivent être accompagnés tout au long de la pratique sur le parcours ARAIGNEE par un parent ou un autre responsable ayant suivi les explications données (un accompagnateur pour 6 enfants).
- Les enfants de **5 et 6 ans** doivent être **OBLIGATOIREMENT** accompagnés d'un adulte responsable (1 adulte pour 2 enfants maximum) sur le parcours VERT. **OBLIGATION** pour l'adulte de participer à l'activité.
- Les enfants de **7 à 18 ans** doivent être accompagnés tout au long de la pratique au minimum au sol par un parent ou un adulte responsable ayant suivi les explications lors du briefing (un accompagnateur pour 8 enfants). Il est impératif qu'un accompagnateur minimum reste au sol pour encadrer son groupe.
- Avant le départ, les pratiquants doivent **obligatoirement** assister et participer à l'initiation (NF EN 15567-2).
- Toute personne, dont l'opérateur n'a pas validé le parcours test, doit renoncer à faire le parcours. De même, toute personne, ne se sentant pas capable suite au parcours test de pratiquer, a le droit de renoncer à la pratique.

Les parcours

Araignée (blanc) - De 3 à 6 ans, niveau très facile avec équipement de protection collective
Ecureuil (vert) – A partir de 5 ans et 1m10, niveau facile, avec Ligne de Vie Continue
Sitelle (bleu) – A partir de 7 ans et 1m25, niveau moyen, avec Ligne de Vie Continue
Hulotte (rouge) – A partir de 11 ans et 1m40, niveau difficile, avec Ligne de Vie Continue
Martre (noir) – A partir de 11 ans et 1m40, niveau très difficile, avec Ligne de Vie Continue

La pratique de cette activité est autonome dans le sens précisé par l'instruction du ministère jeunesse et sports N°09-089 JS du 15 JUILLET 2009 :

« ...il s'agit de parcours acrobatiques en forêt fixes dont l'accès est ouvert au public qui pratique sans encadrement ou accompagnement spécifique. L'exploitant, dans le cadre de sa responsabilité générale, est chargé d'informer les pratiquants sur les conditions d'utilisation des installations et de procéder à la surveillance du site... ».

- L'ensemble des pratiquants se sécurise sur la Ligne de Vie Continue.
- Il est interdit de monter sur les parcours sans équipement de sécurité.
- Restez en permanence relié à la Ligne de Vie (câbles et repères rouges) en déplaçant le mousqueton à chaque plaque.
- Il est interdit d'être plus de 2 personnes par plateforme
- Il est interdit d'être plus de 1 personne par atelier
- Il est interdit de sortir du parcours ailleurs que par les échelles prévues à cet effet.
- La mauvaise utilisation du matériel et le non-respect des consignes de sécurité met en cause votre responsabilité.
- En cas de problème, n'hésitez pas à appeler un opérateur, ils sont là pour vous !



Le matériel

- L'utilisation de son propre équipement est strictement interdite.
- Le pratiquant conserve son matériel tout au long de l'activité et ne le prête à personne, il en est responsable. S'il l'enlève et souhaite le remettre, un opérateur doit impérativement le vérifier.
- Il est interdit de quitter le parc avec le matériel.

Informations sur le personnel

- Les opérateurs de parcours sont titulaires d'un certificat de qualification professionnel opérateur de parcours acrobatique en hauteur (CQP OPAH).
- Le personnel est au minimum titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours.
- La liste des opérateurs de parcours fait l'objet d'un affichage complémentaire sur le chalet d'accueil. Ceux-ci sont reconnaissables par leur tenue spécifique.

Dans l'enceinte du parc

- Il est strictement **interdit de fumer** dans l'ensemble du parc.
- Les chiens doivent être tenus en laisse. Leurs propriétaires doivent veiller à ce qu'ils ne troublent en rien la tranquillité des usagers. (DR 916-23)
- Les papiers, emballages et autres déchets doivent être déposés dans les poubelles.
- Les barbecues sont strictement interdits dans l'enceinte de Branches & Loisirs et dans toute l'enceinte du centre de voile.
- Le pique-nique est autorisé uniquement aux emplacements prévus à cet effet.
- Les objets pouvant tomber (téléphone, clés...) ainsi que ceux susceptibles de présenter le moindre danger ne doivent pas être gardés sur le parcours.
- L'île de Loisirs décline toute responsabilité pour les objets perdus ou volés.
- Evitez de laisser des objets de valeurs en évidence dans votre véhicule.
- Le stationnement est rigoureusement interdit sur les voies de circulation menant au restaurant, à la voile et au hangar planche à voile.
- Les propriétaires de véhicules sont tenus d'utiliser les parkings situés à l'entrée du centre de voile.
- Les pratiquants s'engagent à respecter l'environnement (arbres, faune et flore).
- Il est interdit de se promener hors des sentiers balisés.
- Lors de votre évolution dans le parc, vous êtes susceptible d'être photographié ou filmé dans un but publicitaire. Si vous ne le souhaitez pas, indiquez-le à l'accueil.

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes, ne respectant pas le présent règlement, ou ayant un comportement dangereux tant pour lui-même que pour toute autre personne, sans aucun droit à remboursement ou dédommagement.

Toute l'équipe de BRANCHES & LOISIRS vous souhaite de passer un agréable moment et de profiter pleinement de cette aventure en forêt.

Fait à Saint-Quentin-en-Yvelines

Le 09/01/2020



Le Président du Syndicat Mixte de l'Île de Loisirs



Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
 Syndicat mixte de l'île de loisirs – Rond-Point Eric Tabarly
 RD 912 – 78190 Trappes
 Tél. : 01 30 16 44 40 – Fax : 01 30 62 91 72
 aventure@saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr
 www.saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr